

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 13 mars 2015 portant création du service central de renseignement criminel  
de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise)**

NOR : INTJ1506284A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Il est créé un service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale à Pontoise (Val-d'Oise) à compter du 16 mars 2015.

Article 2

Le service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise) est rattaché au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général d'armée,*  
*directeur général de la gendarmerie nationale,*  
D. FAVIER